



Saisie sur mon compte bancaire

Par **ange0110**, le **25/01/2013** à **15:37**

bonjour j'ai été saisie sur mon compte bancaire par un huissier la somme de 340 euro le 4 janvier 2013 j'ai fait un dossier de surendettement qui a été recevable le 15 janvier 2013 aujourd'hui je n'ai toujours pas signé le papier pour que le huissier acquiesce cette somme car je suis au rsa je touche 1044 euro pour 5 personnes je me suis renseigné sur ces sommes insaisissables de plus quand j'ai fini de tout payer facture etc ils nous restent pour nous alimenter la somme de 400 euro donc si je paie la somme saisie je n'ai plus rien aujourd'hui j'aimerais savoir s'il y a un recours pour nous sortir de là pris à la gorge le huissier ne veut rien savoir et la banque sait que ces prestations familiales et n'a toujours pas débloqué cet argent comment faire aider moi svp je n'ai plus rien pour mes enfants merci votre compréhension

Par **amajuris**, le **25/01/2013** à **19:06**

bjr, rnsi vous avez fait l'objet d'une saisie de la part d'un huissier c'est que vous avez été condamné à payer par un tribunal. Dans votre situation le solde bancaire insaisissable est de 483,24 €. rncdt